

*Le 8 septembre 2025*

## **LIFFRÉ PASSE À 30KM/H, POUR UNE CIRCULATION APAISÉE**

À compter du 15 octobre, l'ensemble de la voirie actuellement limitée à 50 km/h passera à 30 km/h sur le territoire de Liffré. Cette décision, inscrite dans une volonté de sécurisation des espaces publics, vise à mieux partager la route entre les différents usagers, apaiser les circulations et améliorer le cadre de vie.

### **Des bénéfices multiples**

La réduction de la vitesse en agglomération permet une diminution significative des accidents et de leur gravité. Elle favorise une meilleure cohabitation entre automobilistes, cyclistes et piétons, tout en encourageant une conduite plus fluide et respectueuse.

Cette mesure accompagne la politique de mobilité durable souhaitée par la ville, qui développe les pistes cyclables, améliore les cheminements piétons et crée des espaces verts.

Déjà en place dans plusieurs communes, cette mesure est rapidement adoptée par les habitants. Trois mois après la mise en place de cette nouvelle limitation de vitesse, une consultation sera organisée afin de recueillir l'avis des Liffréens.

Les zones de rencontre déjà limitées à 20 km/h resteront inchangées. La mise en place de la nouvelle réglementation sera accompagnée d'une signalisation adaptée et d'une campagne d'information.

« Passer la ville à 30km/h répond à un engagement fort de notre équipe municipale : faire de Liffré une ville où il fait bon vivre pour tous. En réduisant la vitesse, nous créons un environnement plus sûr et plus apaisé. C'est une décision qui place l'humain au cœur de nos préoccupations. Nous voulons que nos enfants puissent se rendre à l'école en toute sécurité, que nos seniors traversent sereinement et que chacun profite pleinement de l'espace public. » explique Guillaume Bégué, Maire de Liffré.

---

## **CONTACT PRESSE**

Julien Vautier  
Responsable communication  
julien.vautier@ville-liffre.fr  
02 57 21 85 27